

COLLOQUE INTERNATIONAL

APRÈS LA DICTATURE : LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME VECTEUR MÉMORIEL

Date : 2 et 3 décembre 2010
Lieu : Université d'Angers, Faculté des Lettres,
Maison des Sciences Humaines
Laboratoire organisateur : 3LAM

Comité d'organisation : Andrea Brünic (allemand)
Christophe Dumas (allemand)
Pierre-Marie Loizeau (anglais)
Erich Fisbach (espagnol)
Antoine Fraile (espagnol)
Roselyne Mogin-Martin (espagnol)

APPEL À COMMUNICATION

Beaucoup de pays d'Europe et d'Amérique ont connu des périodes de dictatures plus ou moins longues ou plus ou moins sanglantes au cours du XX^e siècle. En Europe, le franquisme et le salazarisme ont été parmi les plus longues, et les cicatrices n'en sont toujours pas refermées, de même que celles laissées en Allemagne et en Autriche par le nazisme, et en Italie par la dictature de Mussolini. Et, plus près de nous, la société civile de ce qui a été la RDA hésite encore entre soulagement face à la chute du mur et « ostalgie ». Sur le continent américain, les traces des dictatures sont encore profondes et douloureuses : combien de familles cherchent encore leurs disparus, ou du moins les fosses clandestines dans lesquelles ils sont sans doute enterrés, et les « mères de la place de mai », transformées en symbole des victimes de la répression, manifestent toujours.

Les sociétés civiles semblent osciller entre plusieurs attitudes : bien souvent, d'abord, un désir de « tourner la page », d'effacer les traces matérielles ainsi que la mémoire de la répression, au nom d'une nécessaire « réconciliation nationale » plus ou moins sincère, et parfois simplement dictée par la peur. Mais à l'orée du XXI^e siècle, sans doute parce qu'une « génération innocente » est arrivée à l'âge adulte, ces sociétés civiles semblent vouloir se souvenir, et entament une série de processus juridiques et mémoriels : remise en question des lois d'amnistie votées pendant les périodes de transition, recherches juridiques de responsabilités, réouvertures de fosses communes, et surtout remise en question de la loi du silence, afin que ne soit pas perdue la mémoire des événements.

Le colloque se propose d'étudier la nature de ces processus mémoriels, les formes diverses qu'ils peuvent prendre, et les supports variés par lesquels ils sont véhiculés : films, de fiction ou documentaires, œuvres littéraires, polémiques via la presse et les médias, démarches de nature juridique, travail d'associations, etc. De même, vu la dimension inter-langues du laboratoire organisateur, le 3LAM, et la similitude de certains processus, d'un pays à l'autre, les comparaisons internationales feront l'objet d'une attention particulière.

MODALITÉS D'ENVOI DES PROPOSITIONS :

Les propositions de communication – titre et résumé d'une dizaine de lignes –, accompagnées des coordonnées de leur auteur et d'une courte biographie de celui-ci (5-6 lignes), sont à envoyer avant le 9 avril 2010 à la secrétaire du colloque, Mme Vinciguerra : joelle.vinciguerra@univ-angers.fr

Vu le caractère inter-langues de ce colloque, la langue des communications, ainsi que des textes repris dans un ouvrage collectif à paraître ultérieurement, sera le français.

Les auteurs seront informés début juin 2010 de la suite donnée à leur proposition.